

Pistes de réflexion en vue de la mise en œuvre pédagogique

Un des deux axes directeurs de ce programme d'histoire de première générale [est] « l'affirmation des nations en Europe entre la Révolution et la Grande Guerre ». « La Troisième République offre une stabilisation politique à une France qui étend son empire colonial ».

Ce chapitre s'insère dans le 3^e thème du programme. L'intitulé « un régime politique, un empire colonial » invite à interroger le sens de la virgule (cf. approche historiographique)

Ce chapitre est en lien avec le chapitre 1 sur la seconde république : abolition de l'esclavage et avec le chapitre 4 sur la Première Guerre mondiale : l'implication des empires coloniaux britannique et français.

Chapitre 3. Métropole et colonies

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à étudier la politique coloniale de la III^e République, les raisons sur lesquelles elle s'est fondée, les causes invoquées par les républicains. Le contexte international de cette politique est également étudié, ainsi que ses effets dans les territoires colonisés.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">– l'expansion coloniale française : les acteurs, les motivations et les territoires de la colonisation ;– les débats suscités par cette politique ;– les chocs entre puissances occasionnés par cette expansion ;– le cas particulier de l'Algérie (conquête de 1830 à 1847) organisée en départements français en 1848 ;– le fonctionnement des sociétés coloniales (affrontements, résistances, violences, négociations, contacts et échanges).
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">▪ 1887 – Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises.▪ 1898 – Fachoda, le choc des impérialismes.▪ Saïgon, ville coloniale.

Dans « les capacités et méthodes », je retiens surtout :

Contextualiser	<p>Mettre un évènement ou une figure en perspective</p> <p>Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.</p>
----------------	--

Il peut être intéressant par exemple de montrer aux élèves qu'un même évènement ou une même figure n'a pas été appréhendé(e) de la même manière par le colonisé et le colonisateur.

Ce qui est *entendu, lu et vécu* varie d'un élève à l'autre : il peut s'agir d'un récit familial, de lectures de fiction, d'images de films, de représentations issues de la consultation de sites internet etc... Il peut être particulièrement utile de confronter ces a priori avec le savoir acquis, afin de reléguer au domaine de la légende et du mythe certaines affirmations et d'au contraire affirmer certaines certitudes acquises grâce aux travaux des historien.ne.s.

Problématique scientifique :

En quoi les territoires et sociétés confrontés à l'expansion coloniale de la III^e République mettent-ils à l'épreuve l'application à l'empire des principes républicains?

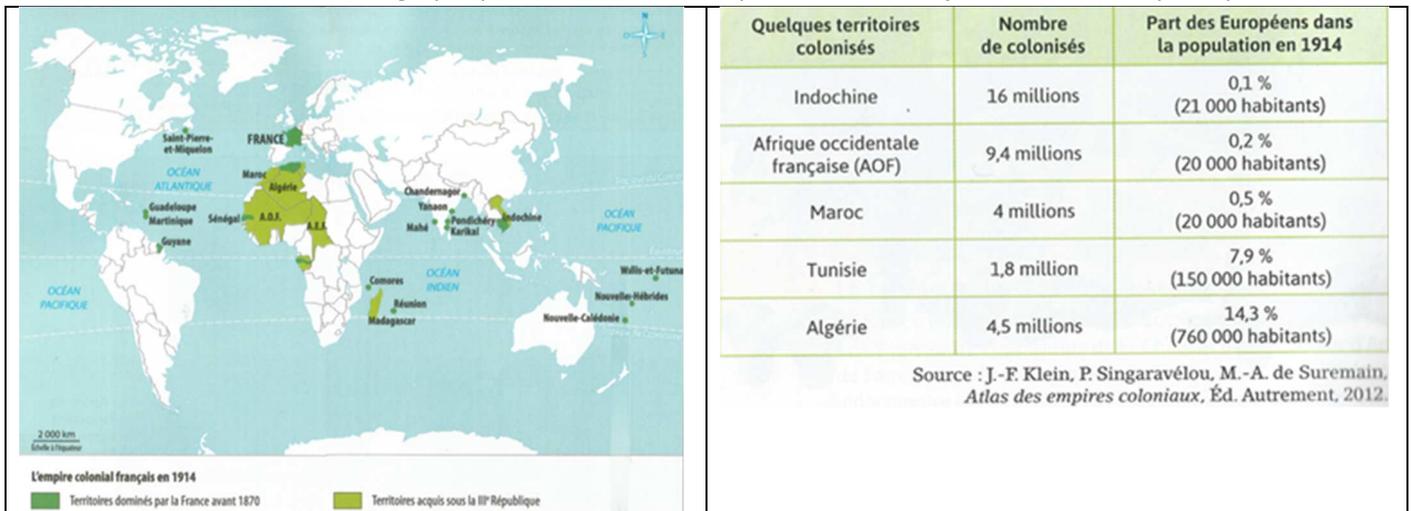
Problématique pédagogique :

En quoi les territoires et sociétés confrontés à l'expansion coloniale de la III^e République mettent-ils au défi les principes républicains ?

- I. Des territoires et populations soumis à l'expansion coloniale de la III^e République.
- II. La légitimation de la colonisation par la métropole et les débats suscités.
- III. La mise en œuvre dans les sociétés coloniales des principes républicains : réalités, limites et affrontements.

I. Des territoires et populations soumis à l'expansion coloniale de la III^e République.

- Poids territorial et démographique croissants de l'empire colonial français sous la III^e République.

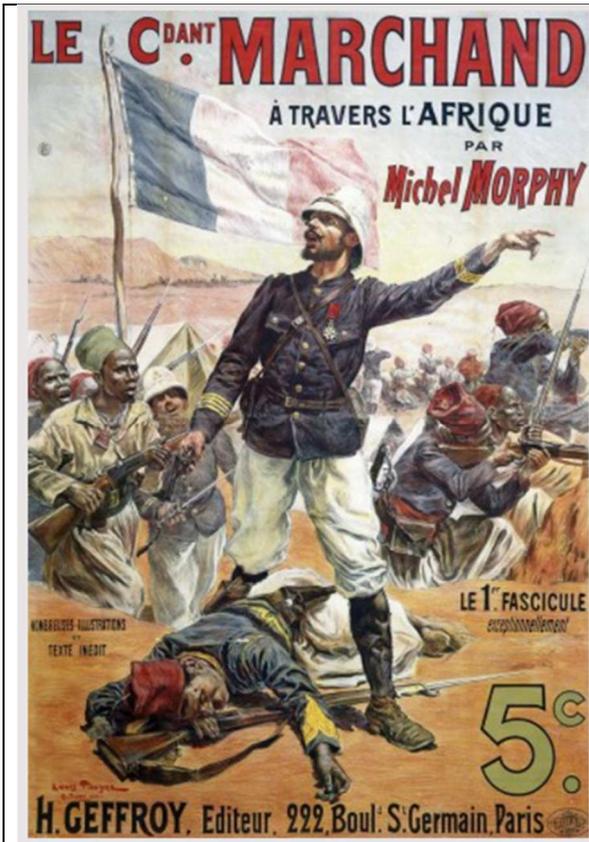


Source : manuel Hachette, page 220.

Consignes :

- ➔ Comparez la taille de l'empire colonial et des territoires colonisés français avant 1870 et après. Que pouvez-vous en conclure sur la participation de la III^e République dans l'expansion coloniale ?
- ➔ Montrez qu'il s'agit d'un empire de rang mondial.
- ➔ Citez et localisez les principaux territoires colonisés par la France. Nommez la seule colonie de peuplement européen de l'empire français.
- ➔ Montrez que l'empire a un poids territorial mais aussi démographique.

- Les acteurs de l'expansion coloniale : les colonisateurs



Note : Couverture du premier numéro d'une série de 140 fascicules d'une quinzaine de pages chacun, parus de façon bihebdomadaire à partir de 1900.

Consignes possibles :

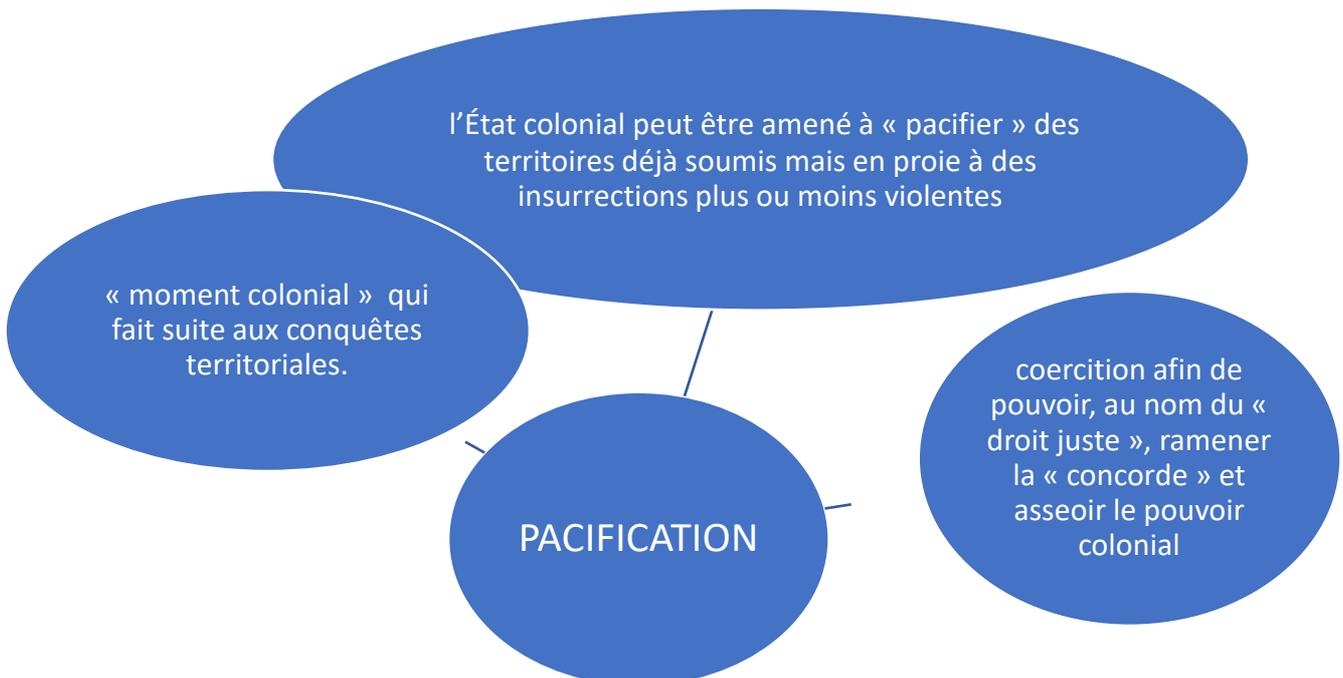
- ➔ Identifiez la nature de cette image.
- ➔ Identifiez le type de paysage représenté et sa situation géographique.
- ➔ Identifiez les personnages présents, leur rôle, leur lien à la métropole et l'importance qui leur est donnée par le dessinateur.
- ➔ Quels messages sont véhiculés par cette image au sujet de la conquête ?

PINAYRE Jean Paul Louis (1861 - 1942)
© Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais / Pascal Segrette

Après la phase de conquête vient le temps de la « pacification ». Le terme est à interroger.

Partons de la représentation des élèves. Qu'entendent-ils par le mot pacification et/ou par le verbe pacifier ?

Confronter leur façon de définir ce terme à l'acception de ce dernier dans le contexte historique étudié, acception établie grâce aux sources et aux travaux des historiens. Je propose de leur donner sous forme de « spider diagram »



La pacification permet tant sur le plan « légal » que « moral » d'imposer, à l'intérieur d'un territoire conquis, la violence de l'État de droit face à la subversion

La « pacification » n'est plus une guerre proprement dite puisque la conquête est déclarée achevée.

Il s'agit toujours, contrairement à cette dernière, d'un long processus de police des populations et des territoires qui s'affirme dans la durée, à travers l'emploi simultané de différents moyens susceptibles de réduire les résistances.

- ➔ A Saigon, en Indochine, sur les 5500 Français présents, il y a des soldats. En Algérie, avant la première guerre mondiale, c'est la police de conquête et de pacification qui dominait. Pourquoi sont-ils nécessaires à la « pacification » ?
- ➔ En Algérie, en 1875, il est fait mention d'« agents indigènes » (adjoints, gardes, cheikhs, oukaffs, kebirs de douars. Pourquoi ces agents indigènes sont-ils nécessaires à la métropole lors de la « pacification » ?
- ➔ Pourquoi certains indigènes participent-ils à l'encadrement colonial de façon volontaire ?

Remarque : L'Indochine française s'est bâtie sur le socle de l'ancien Empire vietnamien, et les colonisateurs ont sans cesse dû négocier leur domination avec les cercles nobiliaires locaux.

Ils ont parfois transformé en fonctionnaires coloniaux les mandarins vietnamiens

- Les populations colonisées

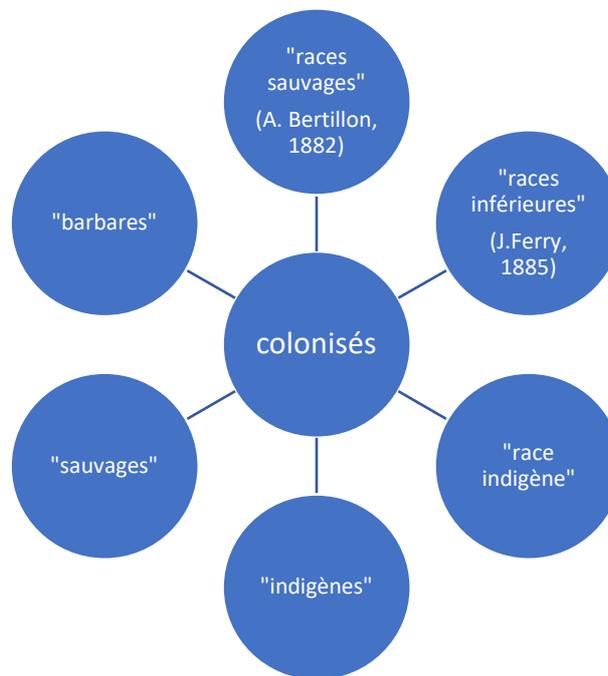
Vietnamiens	20 000	Quelques territoires colonisés	Nombre de colonisés	Part des Européens dans la population en 1914
Chinois	15 000	Indochine	16 millions	0,1 % (21 000 habitants)
Français (soldats compris)	5 500	Afrique occidentale française (AOF)	9,4 millions	0,2 % (20 000 habitants)
Européens	500	Maroc	4 millions	0,5 % (20 000 habitants)
Autres populations (Indiens, Cambodgiens, Malais...)	9 000	Tunisie	1,8 million	7,9 % (150 000 habitants)
Total	50 000	Algérie	4,5 millions	14,3 % (760 000 habitants)
Michel Hoàng, « Saigon au temps des Français », <i>L'Histoire</i> , mai 1994.		Source : J.-F. Klein, P. Singaravélou, M.-A. de Suremain, <i>Atlas des empires coloniaux</i> , Éd. Autrement, 2012.		

- ➔ Caractérissez la part des Européens dans la population des territoires colonisés. D'après ces chiffres, les colonies semblent-t-elles attractives pour les Français ? Quelles hypothèses pouvez-vous formuler ?
- ➔ Comparez la proportion d'Européens (Français inclus) présents à Saigon et la proportion d'Européens en Indochine. Expliquez pourquoi la présence européenne n'est pas la même à l'échelle de la ville qu'à l'échelle du territoire colonisé dans son ensemble.
- ➔ Montrez que la population colonisée de Saigon est plurielle.
- ➔ Expliquez pourquoi les sociétés coloniales peuvent être qualifiées de sociétés plurielles.

Le vocabulaire employé par les colonisateurs pour désigner les colonisés est pluriel.

A nouveau, je propose de m'appuyer sur les élèves...

Confronter les mots des élèves pour désigner « les colonisés » à ceux utilisés en métropole sous la Troisième République, d'abord pour faire prendre conscience aux élèves de la pérennité de certains termes mais aussi de l'évolution du sens des mots.



Rendre les élèves attentifs au fait que l' « indigène » est fabriqué par les discours littéraires, comme par les écrits juridiques, (pseudo) scientifiques ou administratifs produits dans les métropoles.

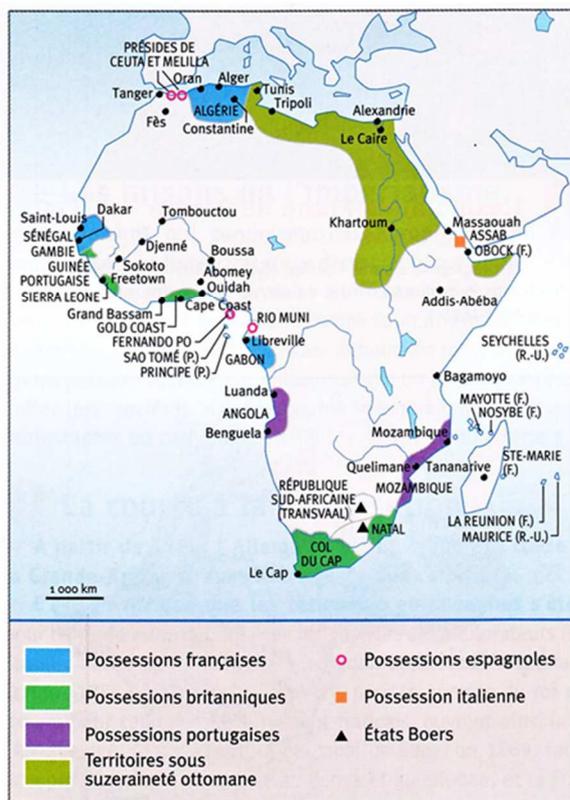
La notion d'indigène tend à essentialiser (cf. relecture historiographique) autant du point de vue colonial assimilateur que du point de vue des populations postcolonisées qui dénie toute acculturation

(remarque : « barbarie » et de « sauvagerie » désignent aussi certains habitants dans les campagnes de la métropole)

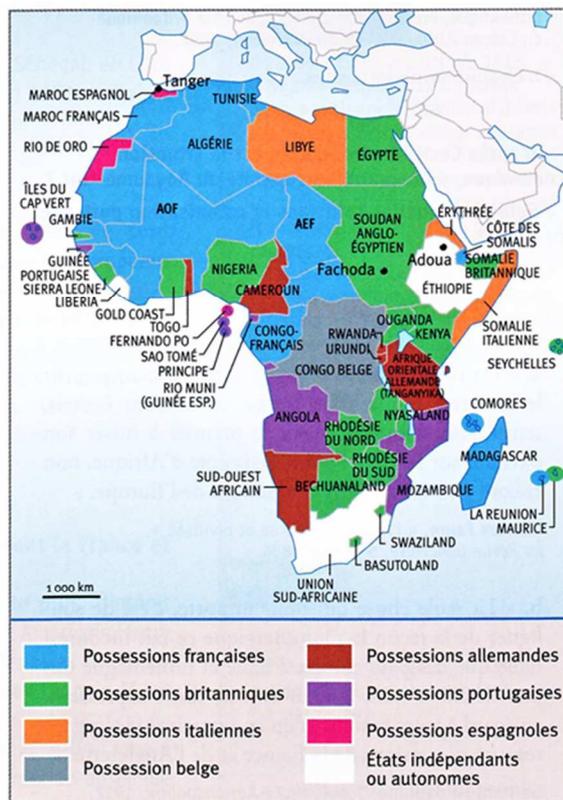
II. La légitimation de la colonisation par la métropole et les débats suscités.

- Pluralité des discours de propagande pour justifier la colonisation.
Promotion de héros célébrés dans la presse grand public de la fin du 19^e siècle

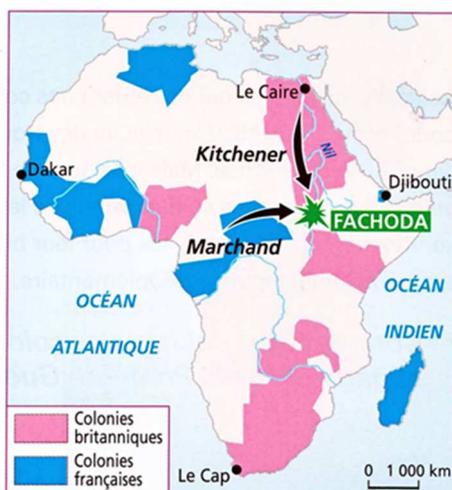
Point de passage et d'ouverture : Fachoda



1 La présence européenne en Afrique (années 1870)



2 L'Afrique coloniale en 1914



Doc. 5 « L'incident » de Fachoda (1898).

L'expédition française du capitaine Marchand veut réunir Djibouti aux colonies françaises d'Afrique de l'ouest. Elle rencontre au Soudan l'expédition du général anglais Kitchener qui veut réunir l'Égypte au Kenya britannique. Les deux expéditions sont prêtes à s'affronter, et les opinions publiques prennent parti en Europe. De la victoire dépend le développement de chacun des Empires coloniaux. Contre la renonciation française, les Britanniques promettent à la France une alliance militaire : l'Entente Cordiale (1902).

- ➔ Comparez les cartes de la présence européenne en Afrique en 1870 et en 1914. Comment cette présence a-t-elle évolué ? Pourquoi ?
- ➔ En 1898, quelles sont les deux puissances nationales et coloniales majeures en rivalité en Afrique ? Pourquoi ? Quels acteurs individuels sont en rivalité ?
- ➔ Que se passe-t-il à Fachoda ?
- ➔ Expliquez pourquoi selon vous, « les opinions publiques » prennent parti ? Quels peuvent être les liens entre impérialisme et sentiment national ?
- ➔ . En 1900, est publiée la couverture étudiée précédemment. Que pouvez-vous en déduire sur la mémoire de l'expansion coloniale?*

* « renonciation française » : le nouveau ministre des Affaires étrangères donna l'ordre au commandant Marchand de quitter Fachoda en 1898

1) Les justifications géopolitiques et géostratégiques

La France n'est pas le seul Etat/ la seule métropole à conquérir des territoires dans le contexte d'une expansion coloniale. L'expansion coloniale permet aux états européens d'affirmer leur puissance.

« quoi qu'il arrive une nation européenne entrera en Annam » (Paul Bert)

Après 1880, accélération du processus de conquête dans un contexte de rivalités accrues entre les grandes puissances en Europe-> concurrence des autres métropoles, notamment la métropole britannique

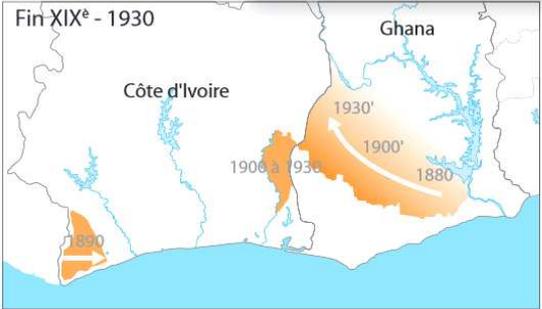
- ➔ La France ne peut pas se tenir à l'écart du grand partage du monde (1885 : conférence de Berlin)
- ➔ choc des impérialismes, choc entre les puissances du fait de ses volontés d'expansion . (Fachoda)

2) La justification économique

En perdant son indépendance politique, la colonie perd son indépendance économique.

Les colonies = principalement territoires ruraux avec agriculture de subsistance

mais les colonies sont aussi le lieu d'agricultures de plantations commerciales.

	<p>Consignes possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Identifiez la nature de cette image. ➔ Montrez que le mythe colonial est renouvelé par des ambitions impériales nouvelles. ➔ Quel type de produits la métropole importe-t-elle des colonies ? ➔ A l'aide de la carte ci-dessous, expliquez pourquoi on peut parler d'exploitation des milieux et des hommes ? ➔ Quel type de produits la métropole exporte-t-elle dans les colonies ? ➔ A partir de la carte ci-dessous, montrer la standardisation des écosystèmes tropicaux à ces fins industrielles et commerciales.
	<p>Production cacaoyère (par entité administrative*)</p> <ul style="list-style-type: none"> Plus de 100 000 tonnes 60 à 100 000 tonnes 30 à 60 000 tonnes 0 à 30 000 tonnes <p>* pour 1960 et aujourd'hui</p>

NB : colonies = principalement territoires ruraux avec agriculture de subsistance

3) La justification morale : la soi-disant « mission ou œuvre civilisatrice »

Dans les années 1880-1914, un discours nouveau a pris de l'ampleur celui de la « mission civilisatrice »

→ la justification morale supplante les discours de justification économique

Le 28 juillet 1885, Jules Ferry, alors président du Conseil, prononce un discours devant les députés français. Il s'exprime à l'Assemblée nationale pour y développer des arguments en faveur de la poursuite de la colonisation.

Il n'hésite pas à convoquer les notions de « races supérieures » et de « races inférieures », en y ajoutant l'idée du « devoir [pour les « races supérieures »] de civiliser les classes inférieures ».

→ Domination coloniale légitimée par la soi-disant infériorité culturelle et leur soi-disant infériorité raciale (pseudo-discours scientifique sur l'inégalité raciale) des colonisés

Après 1880, exhibition des « indigènes » au jardin zoologique d'acclimatation comme dans les foires commerciales et les expositions coloniales. (exemple : lors de l'exposition universelle de 1889)

La guerre coloniale s'engage même, au nom de la lutte anti-esclavagiste, contre les principaux souverains [africains] résistant à l'expansion coloniale. Le roi du Dahomey, Béhanzin doit se rendre en 1894 avant d'être exilé en Martinique

- Réception de ces discours de propagande.

Avant les années 1880, l'Empire restait fragile, contesté

Mais une « culture impériale métropolitaine » est née de l'expansion outre-mer-> écho de l'expérience coloniale en métropole dans la construction des imaginaires

A l'intérieur du camp républicain, jamais le clivage n'apparut aussi clairement que pendant les débats sur la politique coloniale organisés à la Chambre des députés en 1885.

« Il ne s'agit pas de savoir si, théoriquement, une nation peut et doit avoir des colonies, mais [de savoir] si la France de 1885 peut et doit acquérir certaines colonies » (Clemenceau, 1885)

"le gouvernement français exerçant son droit sur les races inférieures en allant guerroyer contre elles et les convertissant de force aux bienfaits de la civilisation ». (Clémenceau, 1885)

Dans son ouvrage, *Le triomphe de la République 1870-1914*, Seuil, 2014, Arnaud-Dominique Houte souligne que « les nationalistes se classent plutôt à gauche [...] à droite, on dénonce avant tout une aventure, inutile, coûteuse et dangereuse [...] les radicaux mettent surtout en avant les arrière-pensées commerciales et financières de la colonisation » A partir des années 1885-1890, la droite conservatrice et nationaliste bascule dans le colonialisme. C'est d'ailleurs un des vecteurs majeurs de son intégration à la République. Autour des années 1890, on assiste à la construction d'un consensus colonial.

« l'œuvre coloniale ne comprend plus que deux tâches qui se complètent, la mise en valeur et la défense des colonies » (baron Raiberti, député en 1900)

III. La mise en œuvre dans les sociétés coloniales des principes républicains : réalités, limites et affrontements.

« les espaces coloniaux furent des lieux de dérogation incessante à l'égard des normes et idéaux républicains proclamés en métropole » (Fureix, Jarrige)

- Faiblesses de l'emprise coloniale sur les sociétés indigènes

Patrick Boucheron et Nicolas Delalande soulignent que ce n'est que dans quelques régions des empires-les zones de peuplement européen, les régions minières ou les grandes villes-que la systématisation de la domination coloniale ressembla à l'image qu'en donnaient des descriptions officielles ou les critiques des abus commis par les colonisateurs

Point de passage et d'ouverture : Saigon, ville coloniale

Marguerite Duras (1914-1996) décrit la ville de Saïgon où elle a vécu enfant et qu'elle a quittée en 1932.

Comme dans toutes les villes coloniales il y avait deux villes dans cette ville ; la blanche et l'autre. Et dans la ville blanche il y avait encore des différences. La périphérie du haut quartier, construite de villas, de maisons d'habitation, était la plus large, la plus aérée, mais gardait quelque chose de profane. Le centre, pressé de tous les côtés par la masse de la ville, éjectait des buildings chaque année plus hauts. Là ne se trouvaient pas les Palais des Gouverneurs, le pouvoir officiel mais le pouvoir profond, les prêtres de cette mecque, les financiers. [...] Dans le haut quartier n'habitaient que les Blancs qui avaient fait fortune. Pour marquer la mesure surhumaine de la démarche blanche, les rues et les trottoirs du haut quartier étaient immenses. [...] Arrosées plusieurs fois par jour, vertes, fleuries, ces rues étaient aussi bien entretenues que les allées d'un immense jardin zoologique où les espèces rares des Blancs veillaient sur elles-mêmes. [...]

C'était dans la zone située entre le haut quartier et les faubourgs indigènes que les Blancs qui n'avaient pas fait fortune, les coloniaux indignes, se trouvaient relégués. Là, les rues étaient sans arbres. Les pelouses disparaissaient. Les magasins blancs étaient remplacés par des compartiments indigènes.

M. Duras, *Un Barrage contre le Pacifique*, Gallimard, 1950.

The map illustrates the spatial organization of colonial Saigon. A purple-shaded area represents the 'Limites de la ville européenne' (European city limits), which includes the central district with major buildings like the 'Palais de Justice', 'Cathédrale', and 'Palais du gouverneur'. A yellow-shaded area with dots represents 'Villages indochinois' (Indochinese villages) located in the periphery. Green areas represent 'Rizières' (rice fields). Key landmarks and streets are labeled, including the 'Citadelle', 'Jardin zoologique', 'Arsenal', 'Hôpital maritime', 'Rue Nationale', 'Boulevard Bonnard', and 'Rivière Saigon'. A scale bar indicates 500 meters.

56. - SAIGON. - Boulevard Bonnard

L. Crespin, Saïgon

This historical black and white photograph shows a wide, tree-lined boulevard in Saigon. In the background, a grand, ornate building with a central archway is visible. People in early 20th-century attire are walking along the sidewalks and sitting on benches. The scene captures the urban environment of the colonial city.

Source : manuel Nathan, coll.S.Cote, pages 236-237

➔ Rédigez un paragraphe argumenté : « Contacts et ségrégations dans la ville et la société coloniale à Saigon ».

NB : sociétés coloniales du 19^e largement rurales

- question du Code de l'indigénat (analyse documentaire)

1. **Document 1 : extraits de la liste d'infractions spéciales à l'indigénat, 1875, préfecture d'Alger.**

2) Négligence par les agents indigènes de toute catégorie (adjoints, gardes, cheikhs, oukaffs, kebirs de douars) à prévenir des crimes ou délits commis dans leur circonscription [...]

6) Acte irrespectueux ou propos offensants vis-à-vis d'un représentant ou agent de l'autorité [française], même en dehors de ses fonctions, et alors même que cet acte ou ce propos ne réunirait pas les caractères voulus pour constituer un délit ou la contravention d'injure.

7) Propos tenus en public dans le but d'affaiblir le respect dû à l'autorité [française].

2. **Document 2 : liste d'infractions spéciales, 1887, Nouvelle-Calédonie.**

« 1. La désobéissance aux ordres.

2. Le fait d'être trouvé hors de son arrondissement sans justifier d'une autorisation régulière.

3. Le port d'armes canaques dans les localités habitées par les Européens.

4. La pratique de la sorcellerie ou les accusations de ces mêmes pratiques portées par les indigènes les uns contre les autres.

5. Le fait d'entrer dans les cabarets ou débits de boisson.

6. La nudité sur les routes ou dans les centres européens.

7. L'entrée chez les Européens sans leur autorisation.

8. Le débroussage au moyen du feu.

9. Le fait de troubler l'ordre ou le travail dans les habitations, ateliers, chantiers, fabriques ou magasins. »

Consignes possibles :

- Distinguez les deux catégories de population nommées dans le document 2.
- A quelle catégorie de la population ces listes d'infractions s'adressent-elles ? Le principe républicain d'égalité est-il respecté ?
- Montrez que ces listes ne respectent pas d'autres principes républicains et que le « droit colonial » s'écarte du « droit métropolitain ».
- Montrez que cette liste résulte d'une volonté d'éviter les « troubles à l'ordre et au travail » dans les colonies.
- Le droit colonial est-il uniforme dans tous les territoires de l'empire ? Justifiez votre réponse.

Mise en perspective : Document 3 : le régime juridique de l'indigénat.

À l'origine, en Algérie, « code indigène » et « code de police indigène » désignaient seulement une liste d'infractions spéciales, punissables sans aucune forme d'instruction équitable, de défense ni de procès. Les sanctions étaient tout bonnement prononcées par des militaires ou des administrateurs civils, représentant localement l'autorité française. Ils jouissaient ainsi de « pouvoirs disciplinaires », dans la mesure où il s'agissait d'exercer une simple discipline, sans procédure. Ces pouvoirs disciplinaires n'étaient cependant qu'une des composantes du régime répressif applicable aux sujets coloniaux. Appelé « régime pénal de l'indigénat », « régime de l'indigénat » ou encore « indigénat », ce régime de sanctions spécifiques comprenait également les amendes collectives, le séquestre des biens et l'internement administratif.

Source : *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, La Découverte, 2014.

Répondez à ces questions en justifiant votre réponse par une citation du texte.

- ➔ Les indigènes étaient-ils citoyens ?
- ➔ Dans quelle mesure le régime de l'indigénat est-il un ensemble de normes pénales ?
- ➔ Le régime pénal de l'indigénat respecte-t-il le principe républicain de la séparation des pouvoirs ?

- Décalages entre les discours et les pratiques, la propagande et les réalisations effectives.

Un médecin pour 160000 habitants en Indochine en 1905 (contre 1 pour 1509 en métropole)

En Indochine, en 1905, moins de 10% des enfants sont scolarisés, moins de 5% en Algérie en 1912.

la scolarisation des populations locales dans l'empire colonial français est restée très faible avant 1914

- Ampleur et diversité des résistances
- L'opposition dans la métropole.

Félicien Challaye, professeur de philosophie, socialiste et opposant à la colonisation, relate un voyage en 1901 à Saïgon.

Au début de 1901, je vois constamment le Français vexer, injurier, brutaliser l'indigène. Je vois constamment le Français – affolé souvent par la chaleur, l'absinthe¹, l'opium – battre le domestique indigène qui a mal exécuté un ordre mal donné en une langue mal comprise. Je vois très souvent le Français frapper d'un coup de canne ou de cravache l'indigène qui, dans la campagne, oublie de se découvrir devant lui. Je vois souvent le Français menacer ou frapper, pour le faire taire, le conducteur de pousse-pousse demandant à être payé au tarif fixé. Je vois même souvent beaucoup de Français rudoyer les indigènes avec qui ils sont en contact sans aucun motif, sans aucun prétexte, pour le plaisir, ou bien comme ils disent, pour maintenir le prestige du Blanc.

Félicien Challaye, *Souvenirs sur la colonisation*, 1935.

- L'opposition dans les colonies

Des élites coloniales se forment aux idées occidentales pour dénoncer la colonisation (Ho Chi Minh),

D'autres résistent et combattent. Des communautés autochtones s'opposent, défient et résistent à l'intrusion coloniale dans leur vie.

Mais aussi oppositions de certains colons eux-mêmes

Exemple : Mémoire du comité de protection et de défense des indigènes, Paris, 1904.

Le Comité supplie tous les amis de l'humanité de l'aider à obtenir un peu de justice pour ces malheureux sujets français de la Nouvelle-Calédonie, dépouillés, rançonnés.

Les demandes que nous formulons au nom de l'humanité et de la justice, se réduisent à cinq chefs principaux :

1. — Abrogation du décret du 12 mars 1897 sur l'indigénat : c'est ce décret qui confère au gouverneur le droit d'interner sans jugement les indigènes ; et cela sans aucune limite à la durée de cet internement. Il faut savoir que, dans les colonies, l'internement est prononcé couramment sans que l'indigène ait été entendu par celui qui signe l'arrêté, sans même qu'un défenseur ait présenté des explications en son nom.

Abrogation du décret du 18 juillet 1887 et de l'arrêté du 23 novembre 1897 : c'est l'article 1^{er} du décret de 1887 qui confère au gouverneur des droits sur la propriété des indigènes ; c'est l'arrêté de 1897 qui régleme et organise l'expropriation des indigènes.

L'anticolonialisme prend différentes formes en fonction des acteurs et de leurs points de vue

Conclusion :

- **Violence de la conquête et de l'ordre colonial...mais aussi contacts, rencontres et échanges.**
- **La colonisation fait débat, même si un certain consensus colonial s'installe dans les années 1890.**
- **L'analyse provenant des sciences sociales et interrogeant la construction des dominations par des catégorisations sociales (droit, classe, « race » (soi-disant), âge) (approche intersectionnelle) montre que les sociétés coloniales étaient traversées par les inégalités de classe, de « race » et de genre et marquées par un droit colonial inégalitaire. (récupération par le droit colonial de la notion d'indigène)**